

Ecole maternelle Les Lucioles  
1A, Carrefour de Ribeuuillé  
68160 SAINTE-MARIE-AUX-MINES

École maternelle De Lattre  
3, rue de la Résistance  
68160 SAINTE-MARIE-AUX-MINES

CONSEIL D'ÉCOLE 1<sup>er</sup> Trimestre - PROCÈS VERBAL

Points à l'ordre du jour	Développement
<p>Installation du conseil et fonctionnement</p>	<p>Mme MOISSONNIER remercie Mme ROEHN qui assurera le secrétariat pour le conseil d'école du 1<sup>er</sup> trimestre.</p> <p>Pour la première fois, les deux Conseils d'Ecole des deux écoles maternelles se réunissent en même temps. Il en sera de même pour toute l'année scolaire avec une alternance des lieux.</p> <p>Madame MOISSONNIER salue la présence de nouveaux parents élus : pour la maternelle les Lucioles : Mmes MARAFIOTI et KELLER et pour la maternelle De Lattre : Mmes FOLIO, SPIGA, HELDE et MINCK. Les parents élus titulaires sont invités au Conseil d'école au même titre que les parents suppléants, mais ils ne peuvent voter qu'en l'absence d'un parent titulaire.</p> <p>Fonctionnement du Conseil d'Ecole : Mme MOISSONNIER demande aux parents élus de faire part de leurs questions avant chaque réunion. Le Conseil se réunit en général une fois par trimestre avec un ordre du jour précis et connu à l'avance de tous les membres. Il peut également être convoqué à tout moment de façon exceptionnelle par la directrice, Mme le Maire ou la moitié des membres du conseil.</p> <p><b>Membres de droit à part entière avec voix délibérative</b> : 4 enseignantes et l'enseignant du RASED, Mme le Maire ou son représentant, 4 parents élus.</p> <p><b>Membres de droit avec voix consultative pour les affaires les concernant</b> : rappel des personnes (ATSEM, périscolaire...)</p> <p><b>Instance de décision</b> : Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, adopte le projet d'école préparé par l'équipe pédagogique, peut soumettre une proposition d'organisation.</p> <p><b>Instance de consultation</b> : sur le fonctionnement de l'école, sur la sécurité des enfants, sur le budget....</p> <p><b>Instance d'information</b> : sur l'organisation de l'école, des actions pédagogiques choisies par l'équipe enseignante</p> <p><b>Organisation</b> : une réunion du Conseil d'Ecole par trimestre (invitations adressées au minimum 8 jours avant la réunion). Possibilité d'ajouter des points à l'ordre du jour (minimum 48h avant la réunion).</p> <p><b>Fonctionnement</b> : un président de séance (La directrice de l'école) et un secrétaire de séance (enseignant ou parent) qui est en charge de la rédaction du compte-rendu, et signé par la présidente et la secrétaire. Ce compte rendu est affiché, adressé aux membres présents et à Mme</p>

	l'Inspectrice de Circonscription.
Bilan de rentrée - Septembre 2023	<p><b>Effectif et composition des Lucioles :</b> 32 élèves en tout répartis sur 2 classes : Mme ENGLER : PS-MS-GS monolingues : 19 élèves – des couches en GS Mme PEQUIGNET : PS-MS-GS bilingues : 13 élèves Les effectifs sont assez faibles, surtout en bilingue.</p> <p><b>Effectif et composition de De Lattre :</b> 57 élèves en tout répartis sur 2 classes : Mme ROEHN : MS-GS : 26 élèves Mme MOISSONNIER : TPS-PS-MS : 31 élèves dont 7 TPS et 14 enfants avec des couches ce qui est vraiment problématique. L'accueil des TPS se fait en début de matinée. Ils restent toute la matinée lorsque l'adaptation est faite. Les effectifs sont vraiment élevés et ne permettent pas comme le demande l'Education Nationale une classe de GS avec un maximum de 24 élèves.</p> <p><b><u>CLA (Contrat Local d'Accompagnement)</u></b> Un CLA a été mis en place sur notre territoire à partir de la rentrée. Ce contrat vise une meilleure prise en compte du contexte local ainsi que des difficultés économiques et sociales de notre territoire qui n'est plus en Zone d'Education Prioritaire. M. TRAGLIA, directeur de l'école élémentaire Aalberg et Mme PRADINES, enseignante à l'école élémentaire de Sainte-Croix-aux-Mines ont été nommés coordonnateurs. Ce contrat de trois ans vise une meilleure prise en compte du contexte local et des difficultés scolaires et économiques du territoire. Le secteur bénéficie d'une plus grande allocation de moyens humains et financiers. Il y a 4 grands axes de travail : renforcer l'acquisition du lire, dire et écrire, développer une communauté d'apprentissage professionnelle, favoriser la coopération entre école/parents et favoriser la réussite et l'ambition.</p>
Projet d'école	<p>Les écoles de Sainte-Marie-aux-Mines ont fait leur auto-évaluation l'année dernière. Le projet d'école est en cours de rédaction et sera commun aux 3 écoles publiques de la ville. Il s'inscrit dans le projet académique 2023-2027, en tenant compte du bilan de l'évaluation. Les objectifs seront les mêmes pour les 3 écoles, des actions communes et des actions propres à chaque école. Le projet d'école sera présenté dans sa version définitive lors du prochain Conseil d'Ecole.</p> <p><b>3 ambitions fortes pour l'Académie de Strasbourg</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'excellence au service d'un avenir durable</li> <li>- Une école ouverte sur le monde</li> <li>- La réussite de toutes et tous dans tous les territoires</li> </ul> <p><b>Les priorités pour les 3 écoles sont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les liaisons maternelles/élémentaires</li> <li>- Innover avec le dispositif « Notre Ecole Faisons la Ensemble »</li> <li>- Développer l'écologie et le développement durable dans les projets d'école</li> <li>- Renforcer les interactions entre les élèves</li> <li>- Faire évoluer les actions qui portent leurs fruits</li> <li>- Favoriser la continuité du parcours de l'élèves</li> <li>- Renforcer la dynamique du territoire</li> <li>- Développer la co-éducation</li> </ul> <p><b>Présentation de quelques actions :</b> Les actions du CLA</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les défis lecture : création d'un défi pour les maternelles en 2024/2025</li> <li>- Les défis mathématiques : création d'un défi mathématiques en 2024/2025</li> <li>- Une cabane à livres et objets qui sera mis à disposition à l'école Aalberg et à laquelle nous participerons.</li> <li>-</li> </ul> <p>La Grande Lessive Participation pour la première fois à la Grande Lessive pour les écoles de Sainte Marie aux Mines. L'exposition artistique sur le thème « Avec ou sans eau » a été un réel succès. C'est l'école maternelle De Lattre qui organisera la prochaine le 21 mars 2024 et le thème sera connu dans les prochains jours.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour la classe bilingue, participation au Festival de Cinéma Augenblick.</li> <li>- Séance de cinéma pour les deux écoles : Les Tousrouges et Les Tousbleus.</li> <li>- Toutes les classes ont participé à la semaine du goût.</li> <li>- Toutes les classes feront une carte pour les colis des anciens de la Ville.</li> <li>- L'école De Lattre organisera une petite fête de Noël le mardi 19 décembre après-midi. L'école des Lucioles réfléchit à un « petit déjeuner de Noël ».</li> <li>- Séance de Cinéma Noël le lundi 18 décembre matin.</li> </ul>
Projet de fusion des écoles maternelles	<p>Suite à la réunion publique organisée par la Mairie qui a eu lieu le mardi 16 novembre 2023, Mme le Maire a présenté le projet de fusion des deux écoles maternelles de façon objective et juste. Le choix du lieu pour la réunion des deux écoles sera donc celui de l'école maternelle De Lattre.</p> <p>La fusion des deux écoles a été votée à l'unanimité. Mme FLORENTZ remercie le conseil d'école. Le moment est très émouvant.</p> <p>Le Conseil d'Ecole pense que le choix d'un nouveau nom pour l'école maternelle serait le bienvenu.</p>
Sécurité / Règlement intérieur	<p><b>Plan Vigipirate</b></p> <p>Il a été relevé au niveau maximum « urgence attentat » depuis l'attentat d'Arras. Cela implique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'accès à l'école est contrôlé par un adulte présent au portail (à l'école De Lattre)</li> <li>- En dehors des horaires d'entrée et de sortie des élèves, l'accès aux visiteurs est régulé, le portail est fermé.</li> <li>- Un contrôle visuel des sacs est effectué, il peut être demandé aux élèves ou adultes de les ouvrir. En cas de refus, l'accès à l'établissement peut être refusé.</li> <li>- L'identité des personnes étrangères à l'établissement peut être vérifiée</li> <li>- Il est demandé aux familles de limiter les attroupements devant le portail, ce qui est difficile vu la configuration de l'entrée.</li> </ul>
Bilan financier OCCE	<p>Depuis la rentrée, en accord avec l'OCCE, l'organisme qui gère les comptes des deux écoles, il a été convenu de ne pas faire de mouvements sur le compte des Lucioles.</p> <p>C'est donc De Lattre qui a depuis la rentrée entièrement pris en charge les dépenses pour les deux écoles.</p> <p>Une facture des dépenses scolaires sera transmise à tous les parents des deux écoles. Achats des classeurs de réussite, des cahiers de liaison, feutres Veleda, participation aux crayons couleurs et feutres, classeur vert (PS au CM2) pour le parcours artistique de l'élève...</p> <p>Bilan OCCE Lucioles – exercice 2022-2023  1<sup>er</sup> Septembre 2022 : 2530.57€  1<sup>er</sup> Septembre 2023 : 3450,97€</p> <p>Bilan OCCE De Lattre – exercice 2022-2023  1<sup>er</sup> Septembre 2022 : 5588.48€  1<sup>er</sup> Septembre 2023 : 6285.45€</p> <p>Ce montant est essentiellement dû à la subvention reçue pour la garderie pendant la bourse.</p>
Points demandés par les parents (le cas échéant)	<p>Questions soulevées par les parents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les parents demandent ce qui en est des petits déjeuners ? Mme FLORENTZ explique que nous attendons une réponse de l'Mme l'Inspectrice.</li> <li>- Certains parents trouvent que le temps d'attente avant l'ouverture de la porte à midi est trop long, entre la sortie des enfants de l'école élémentaire et celle de l'école maternelle De Lattre. Mme MOISSONNIER explique que ce temps sera nécessaire lorsque les enfants de l'école élémentaire auront rejoint la rue Narbey. Ce temps est aussi nécessaire pour l'organisation du périscolaire.</li> </ul> <p>La séance est levée à 19h05.</p>

La présidente :

La secrétaire de séance :

**LISTE DES PERSONNES PRESENTES**

NOMS	Présent	Excusé	NOMS	Présent	Excusé
<b>Directrice des écoles : Présidente</b>					
Stéphanie MOISSONNIER	X				
<b>Enseignants</b>					
Carine ROEHN	X		Léa SCHREINER		X
Angela PEQUIGNET	X				
Iris ENGLER	X				
Anabelle REINHARDT		X			
<b>Représentants du RASED</b>					
Hugo WALTER		X			
<b>Inspectrice de l'Éducation Nationale</b>					
Michèle SCHILLINGER		X			
<b>Représentants de la ville de Sainte-Marie-aux-Mines</b>					
Madame le Maire			Noëllie HESTIN		X
Madame la déléguée du conseil municipal			Nadège FLORENTZ	X	
<b>Représentants des parents d'élèves titulaires et suppléants</b>					
Tiffany FOLIO	X		Jessica MARAFIOTI	X	
Isabella SPIGA	X		Sophie KELLER	X	
Jessica HELDE	X				
Tatiana MINCK	X				
<b>ATSEM</b>					
Véronique BRANDNER	X		Nadine BENOIT	X	
Mylène PRADINES		X	Léa PAGLIARULO	X	
Manon GEBHARDT		X			